



Survie de notre métier ?

un positionnement indispensable

Elisa Colomar
Professeur
documentaliste,
collège de
Pignan (34)

Beaucoup s'inquiètent aujourd'hui de la survie de notre métier et du maintien de sa fonction pédagogique. Si nous souhaitons rester professeurs, positionnons-nous donc comme tels. La documentation est-elle moins importante que la musique, la technologie, l'EPS, ou encore « l'éducation à l'orientation » ?

Qui enseigne aux élèves aujourd'hui comment trouver une information, comment la sélectionner, la communiquer ? Prenons l'exemple d'un élève de 4^e qui, une fois son livre en main (après qu'on lui a indiqué la cote et le rayon adéquat), vous demande : « Et maintenant, qu'est-ce que je fais ? » ; de celui qui cherche Jules Verne dans le dictionnaire à la lettre J ! Ou celui qui, passant une heure sur Internet, ne trouve pas la moindre information pertinente.

Il faut leur rappeler (ou leur apprendre) l'existence des clés du livre, repérer avec eux les pages qui répondront à leurs besoins d'informations, trouver les bons mots-clés, élaborer les équations de recherche appropriées... et revoir l'utilisation du dictionnaire !

Sans un apprentissage généralisé, c'est-à-dire sans programme officiel, beaucoup d'élèves n'accéderont jamais à l'autonomie dans leur travail documentaire. Certains élèves, aidés de leurs parents, continueront à rendre des exposés parfaits, tandis que d'autres n'auront produit que des copier-coller, à peine lus.

Rendre obligatoire la formation documentaire serait possible d'abord en intégrant l'initiation à la recherche documentaire aux programmes des 6^e, puis en nous confiant la prise en charge des travaux de recherche jadis obligatoires, IDD, TPE et PPCP. Les professeurs documentalistes pourraient s'appuyer sur des thématiques issues des programmes disciplinaires. Cela permettrait ainsi d'assurer le réinvestissement, la progression des apprentissages et la mise en place d'un réel enseignement.

Nos activités se réduisent à des animations ponctuelles, lors des séances que nous parvenons à organiser en partenariat avec les collègues intéressés par le travail au CDI. Sans une institutionnalisation de nos pratiques, comment assurer une véritable progression des apprentissages de la 6^e à la terminale ?

Seul un positionnement clair peut sauver notre mission de professeur et notre fonction pédagogique. En appui sur une didactique de l'information-documentation, il faut donc mettre officiellement en place un programme d'apprentissages. Nous ne sommes pas de simples animateurs, nous sommes des professeurs de documentation certifiés et il s'agit de travailler en cohérence avec ce rôle d'enseignant qui nous a été confié en 1989.

En écho à l'article
« Survie ? Sursis ? »,
paru dans la rubrique
« Notre fonction »
du n° 215 d'InterCDI,
sept./oct. 2008, p. 14-15.